

chés, où ils se vendent à la place du lard et du bœuf que devraient produire nos cultivateurs, et qu'ils produiraient, si le lard et le bœuf américains ne venaient pas leur faire concurrence.

Si les honorables députés de la gauche désiraient sincèrement le bien des cultivateurs, ils présenteraient des résolutions dans ce sens, au lieu de chercher à faire épargner 20 centins par année sur un grain de semence qui, d'après tous les renseignements que j'ai recueillis, ne serait d'aucun avantage, car les cultivateurs ne se serviraient pas, pour la peine d'en parler, du maïs à ensilage, même si le droit était aboli.

Le cultivateur qui a besoin d'une petite quantité de grain de semence, l'envoie acheter chez le marchand de grains, et il ne s'occupe pas de savoir s'il paiera 20 ou 40 centins pour un boisseau ; et tous les droits qu'on pourrait abolir, iraient dans la poche des marchands et non dans celle des cultivateurs. Un cultivateur ne trouverait pas d'avantages de prendre sa voiture et d'aller chercher une petite quantité de grains de semence ; il trouvera plus profitable de se le procurer par l'entremise du marchand de l'endroit, et c'est ce dernier qui retirerait tout le bénéfice.

M. BERGIN : Pendant douze ou quinze ans, j'ai eu l'honneur d'être un des intimes de feu Frank Morris, le père du silo aux Etats-Unis et au Canada. J'ai eu plusieurs discussions avec lui sur la qualité et la nature des grains de semence qu'il fallait employer pour avoir le meilleur ensilage.

Il possédait de grandes fermes dans le Maryland et d'immenses étendues de terre ensemencées en maïs au Texas et dans la Georgie, et il me disait que le résultat de son expérience était que le maïs de la région où l'on devait employer le silo, était celui qui s'adaptait le mieux à cette fin. Il me disait que le maïs des régions méridionales ne mûrirait pas dans les régions septentrionales, et ne produirait pas autant de jus et de sucre que notre maïs en produit, par suite du peu de durée de la saison et du froid de notre climat. Il n'y avait pas de meilleure autorité que lui pendant qu'il vivait—il n'y a pas tout à fait deux ans qu'il est mort. Je prétends que son témoignage, après un grand nombre d'années d'expérience pratique en fait de culture du maïs dans les différentes parties de l'Amérique, doit être une référence complète aux remarques des députés de la gauche.

J'ai remarqué avec beaucoup de plaisir la conversion de l'honorable député de Brome (M. Fisher). Si je me le rappelle bien, il y a un an ou deux, il n'était pas l'ami du cultivateur, autant qu'il prétend l'être ce soir. Je crois me rappeler que lorsqu'une motion a été présentée à cette chambre, tendant à la suppression du commerce de beurre falsifié et d'imitation de beurre, l'honorable député se leva pour préconiser l'usage de l'oléomargarine et de la butyryne et autres articles de ce genre, afin de procurer au peuple une alimentation à bon marché. L'honorable député fait signe que non ; je demande à tous les membres de cette chambre si tel n'est pas le cas, et j'en appelle aux *Débats*.

M. BOWELL : Il revint subséquemment sur sa manière de voir.

M. BERGIN : Oui, mais cela n'infirme en rien mon assertion. Si nous l'avons convaincu, cela prouve que nous avons fait de lui, bon gré mal gré,

un ami des cultivateurs. L'honorable député s'est dit ce soir un cultivateur pratique. Si ce que m'en disent des gens de son comté est exact, il est plutôt scientifique que pratique ; on m'a dit, de fait, qu'à l'instar de son grand modèle, il nourrit ses bestiaux d'une façon tellement scientifique que, lorsqu'il a atteint le même but, et qu'il est parvenu à ne leur donner qu'une botte de paille par jour, ils meurent de bonne heure le printemps suivant, et il les enterre convenablement.

M. BAIN (Wentworth) : Nous avons des exemples des résultats auxquels sont arrivés de savants médecins, commerçants de bois et rentiers de toute classe qui ont essayé de l'expérimentation agricole. Je vois que l'honorable préopinant s'est passablement écarté du sujet, en entreprenant de discuter la question de l'oléomargarine. Mes souvenirs à cet égard me portent à croire que, si nos amis de la droite avaient réussi à faire accepter leurs vues sur cette question, nous aurions aujourd'hui dans le pays une grande manufacture de cet article ; si les cultivateurs ont des remerciements à adresser à quelqu'un au sujet de l'exclusion de cet article du marché, ils les doivent aux représentants des intérêts agricoles du côté de la gauche. C'est, je crois, mon honorable ami de Brant (M. Paterson), qui a proposé la résolution concluant à l'exclusion de cet article, et je n'ai jamais entendu dire que sa motion ne fût sage et bonne. Si l'honorable ministre des douanes ne se croit pas tenu d'accepter les conseils qui lui viennent de la gauche, mais tient à choisir son conseiller du côté de la droite, je lui conseillerais de sortir du cercle des médecins, des commerçants de bois et autres de la même trempe, et d'écouter les conseils de son partisan, le député de Shelburne (le général Laurier), qui fait lui-même un peu de culture et sait de quoi il parle. Mon honorable ami, le député de Frontenac (M. Kirkpatrick), a des idées à lui sur cette question, et je le respecte quand il parle et qu'il a le courage de ses opinions, bien qu'il reconnaisse qu'il n'est pas un cultivateur pratique.

Maintenant, je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'entraîner dans ce débat-ci toute la question de la politique nationale. Quand mon honorable ami le député de Leeds a entrepris de défendre la politique, qu'à son avis, c'est le devoir du gouvernement d'adopter, il m'a paru ne tenir aucun compte des leçons de l'expérience. Je sais par expérience que lorsque les manufacturiers viennent se plaindre au gouvernement, que le bât les blesse quelque part, tôt ou tard, le tarif est modifié en leur faveur. Je n'ai pas le moindre doute que si mon honorable ami trouvait que le tarif ne lui va pas en ce qui concerne la fabrication des voitures, il n'hésiterait pas à aller trouver le ministre, et qu'il n'ôterait ses entraves que le jour où il aurait obtenu ce qu'il désire. Mais le cultivateur, lui, est tenu tout simplement à tout endurer sans rien dire.

Quand j'entends la droite dire que si on enlevait le droit sur le maïs, ce serait comme lorsqu'on a enlevé le droit sur le charbon ; je suis porté à dire à l'honorable député que, s'il n'était jamais en faveur de la réimposition de ce droit sur le charbon, il aurait avant longtemps l'occasion de le regretter ; il verrait les manufacturiers entourer le ministre pour lui demander pourquoi ce droit a été réimposé. Il lui serait alors facile de savoir de quelle poche sortaient les 50 centins par tonne de droit sur le charbon.